

188

Répartition pour le volis des 16 Coiffes  
de l'Académie de France, chargés par le Roi  
à la volonté de Dieu, par François Lavarille.

M N° 1	00		
2	600		170
3	1200		40
4	2000		105
5	1020		50
P N° 6	1350		90
7			160
8	1600		100
9	800		30
10	1000		40
V <sup>o</sup> 11	2080		110

			920
			46
			966
			210
			116
			141.75

5 prof. de choiseau  
 8 prof. de choiseau  
 11. au 6<sup>o</sup> M. Michon 110

choiseau 6.75

D N° 12	}	choiseau	45	2.25	47.25
13					
14					

1155 =

J'en fais pas si j'ai bien fait, mais j'ai ordonné qu'on  
 se parte voye betterre avec les Coiffes M N° 1, les 2 et  
 B N° 16 & 17, & qu'on attende pour toutes les autres les  
 ordres du ministre, après l'exception de quel on expedie infon  
 dans les 10 Coiffes n° 2 à 11, & les 3 Coiffes D n° 12 13 & 14, &



188 bis

L'adresse de messrs Destouches rue de Cournon n. 20  
à Paris, en leur faisant suivre à la même route  
que celles destinées pour le ministre.

J'ai aussi fait l'ajustation des frais faits à  
Rome, & en ai donné le note am. par messrs  
Mestrallet, pour qu'il fût suivi de la même  
à chacun des ~~messrs~~ destinataires.

Je desire de savoir si messrs Mestrallet ont  
fait suivre l'opérance, <sup>de f. 12000</sup> soit le cout de  
l'opérance, & le charge de qui est cette  
dépense; si elle doit être payée par le  
ministre, ou par Messrs l'artiste qui a fait  
le détail. Dans ce dernier cas, il faudrait aussi  
faire supporter à messrs l'artiste, le nolis & le  
port des frais de Rome. <sup>sur sa caisse.</sup>

ces instructions  
sont renfermées, pour que je puisse les  
transmettre lundi avec Mestrallet.

Il faut bien aussi que messrs Bauvois me  
fasse savoir sur qui, en quel lieu j'irais  
prendre notre embarquement pour les f. 100

195

qu'on nous faisons payer info domestique, & le  
franc par jour, qui sera payé à Marseille au  
Capitaine Levaillant par nos Mestrallet  
nous avons l'honneur de vous saluer très  
sincèrement

Deux  
Jullien & Lavouture

N. B. M. Baugier, président du tribunal  
de 1<sup>er</sup> instance de Paris. Document sur les dépenses  
pour le voyage de M. Baugier de Marseille à Paris  
pour le transport de sa caisse et de son équipage  
dans son domestique.



1856

à Monsieur  
Monsieur. Aiais

à l'Académie de France